

IMPAYÉS : RESTEZ VIGILANT



MERCREDI 10 MARS 2021 / JEUDI 1ER AVRIL 2021

à Dammarie-Les-Lys

9 H 30 / 12 H 00

INSCRIPTION
EN LIGNE



RÉUNION PROPOSÉE EN



OU EN PRESENTIEL



8 PERS MAX
SOIT 1 PERS PAR ENTREPRISE

Animés par **Isabelle MILLET**, Adjointe à la Direction des Affaires Juridiques du BTP77
et **Maître Fabienne VAN DER VLEUGEL**, Avocate

*En cette période pourtant si particulière,
on constate que l'activité des entreprises
est bonne mais leur trésorerie reste fragile.*

*Certaines doivent, en effet, faire face à des
impayés qui auraient pu être évités ou limités.*

DES RÉFLEXES AVANT L'EXÉCUTION DU CHANTIER

Un devis signé / un acompte versé

DES PRÉCAUTIONS PENDANT L'EXÉCUTION DU CHANTIER

Travaux supplémentaires ☞ demandez un accord ÉCRIT

Incidents pendant le chantier / Réclamations clients

☞ Faites des réserves ÉCRITES

Travaux terminés ☞ Un procès-verbal de réception ÉCRIT et SIGNÉ

DES MESURES À METTRE EN PLACE DÈS LES PREMIERS RETARDS DE PAIEMENT

Les relances et mises en demeure

Les actions en recouvrement



Tel. : 01 64 87 66 17
juridique@btp77.org